

FICHE D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER INDIVIDUEL

CONCOURS EXTERNE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE SESSION 2027 SPECIALITE MUSIQUE

Dossier individuel à déposer de manière dématérialisée sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard le **1^{er} février 2027** (date nationale) - aucune pièce ou modification de celui-ci ne seront acceptées au-delà de cette date.)

Pour information, les membres du jury disposent d'un temps d'étude de chaque dossier individuel estimé à 20 minutes. Les candidats devront en tenir compte pour la constitution de leur dossier.

Les candidats doivent constituer un dossier permettant au jury d'apprécier leurs compétences et leurs qualités. Ce dossier devra comporter **obligatoirement** les pièces suivantes :

1. Titres et diplômes ou décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme du CNFPT ou dispense légale

2. Curriculum vitae

En plus des pièces réglementaires citées ci-dessus, le dossier pourra comprendre toutes pièces que le candidat jugera utile de porter à la connaissance du jury (Expériences professionnelles, activités pédagogiques, activités artistiques...)

Toute rubrique alimentée par le candidat devra **obligatoirement** être accompagnée d'un **justificatif** sur lequel son **identité et les renseignements correspondants** devront figurer.

Le dossier peut contenir également en annexes des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des présentations par photo, seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier.